

LE SERVICE POSTAL DU XIX^e SIÈCLE

Le 3 décembre 2022

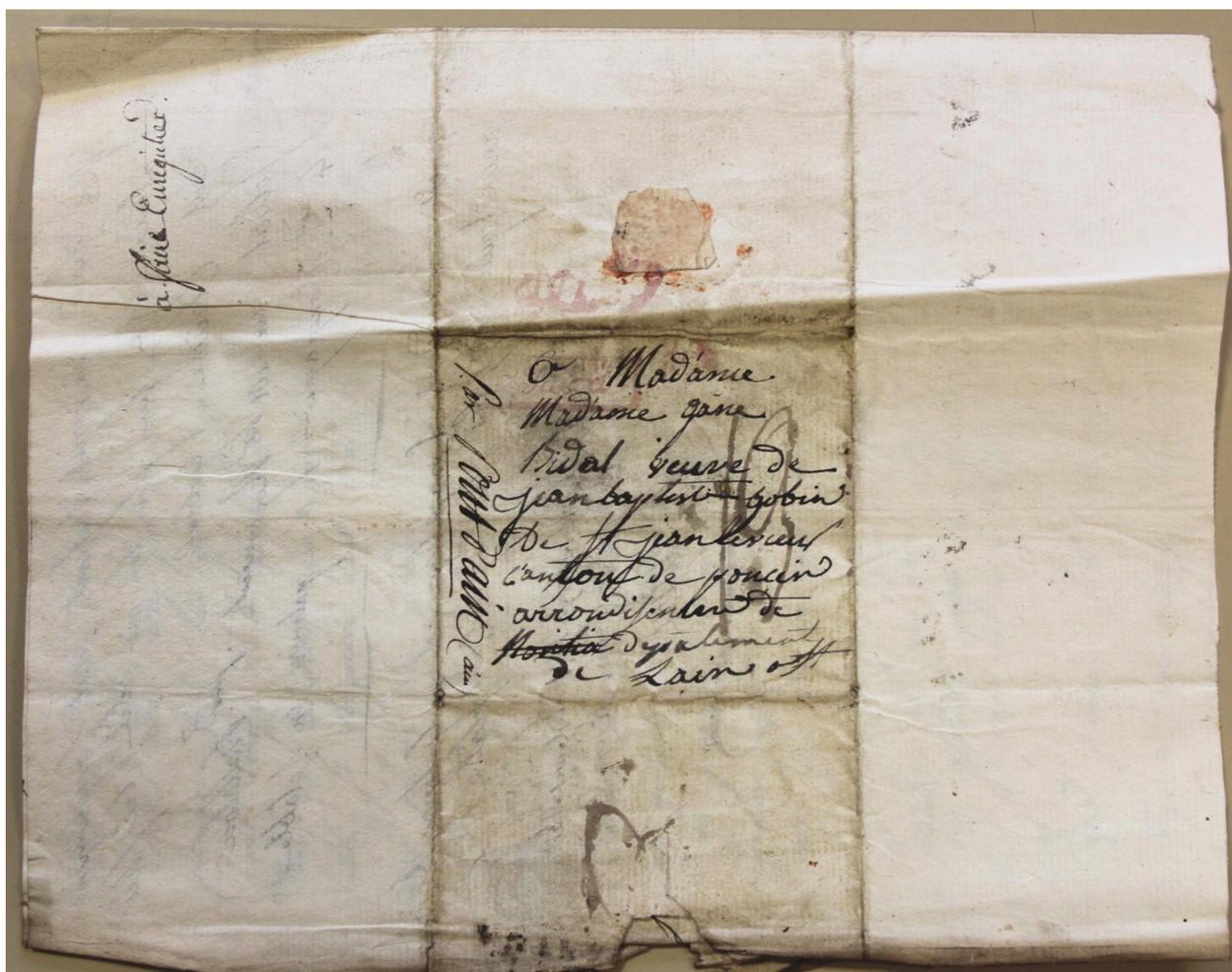
La création du premier bureau de poste dans le village de Saint-Jean-le-Vieux, à la fin du XIX^e siècle, est très bien décrite par Lucien PÉROUZE dans un article de ses Chroniques de l'Oiselon, n°22 d'octobre 2005. Un résumé en a été fait lors de l'établissement du pré inventaire de la commune en 2012.

La desserte par le service postal de Saint-Jean-le-Vieux était réalisée depuis 1830 par le bureau de Pont-d'Ain. Dès 1847, la municipalité envisageait la création d'un bureau de poste à Saint-Jean-le-Vieux. Après de nombreux atermoiements l'Administration et le Conseil Municipal tombèrent d'accord pour ouvrir un bureau en 1880. On trouva un local route de Genève (à l'emplacement de la boîte aux lettres publique actuelle). Pour pallier l'éloignement on mit une boîte dans le centre du village. Puis le télégraphe fut installé sous la pression des commerçants et industriels de Jujurieux et Saint-Jean-le-Vieux. Les Petits Fils de Claude Joseph Bonnet participèrent à hauteur de 50 % de la dépense. Suite à la promulgation de la loi de séparation des Églises et de l'État, la commune devint propriétaire du presbytère alors situé dans l'enceinte de l'école actuelle. Le presbytère fut loué au prêtre et la commune pouvait disposer de l'ensemble du reste du terrain attenant. Il fut donc décidé, après avoir écarté d'autres solutions, d'y construire un nouveau bureau de poste, plus central et surtout plus fonctionnel. Les plans furent dressés par l'architecte Louis Pochon en 1909 et acceptés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 août de la même année. Après accord de la direction des PTT et du Préfet l'adjudication des travaux a pu être lancée. L'estimation était de 13 937.80 F. c'est l'offre de Monsieur Billet qui fut retenue pour 11 332.61 F. Pour des raisons d'hygiène il fallut couvrir le fossé d'évacuation des égouts en direction de « Sous Vieu », le long de la propriété Allioud. La réception des travaux eu lieu le 23 décembre 1911 et l'ouverture au public début 1912. Ce bureau sera fonctionnel jusqu'en 1998, date de mise en service du nouveau bureau, rue des Harpilles.

La distribution du courrier en 1818

La distribution des « lettres et paquets » des communes de St-Jean-le-Vieux et Jujurieux était faite trois fois par semaine par un agent à pied relié au bureau de Pont-d'Ain, rémunéré 30 francs par chacune des deux communes. En plus il touchait deux sous par chaque lettre délivrée aux particuliers, et un sous pour celles dont on le chargeait pour la Poste¹.

1 Source : Archives départementales de l'Ain, 3Z 247.



Lettre-enveloppe envoyée en 1811-Archives départementales de l'Ain, 3E 1667

Les facteurs de St-Jean-le-Vieux à la fin du XIX^e siècle

Julien Louis ACHARLES dit PONCET était facteur des Postes à Saint-Jean, en 1891. Né à Saint-Julien-sur-Reyssouze le 20 janvier 1844, il avait épousé Marie Claudine Adélaïde MERCIER le 5 août 1871 à Craz-sur-Reyssouze. Elle habitait ce village de Bresse depuis le 30 octobre 1842, jour de sa naissance. Mariés. Le couple eu trois enfants dont l'aîné naquit à Pont-d'Ain, lieu où le père débuta sa carrière, tandis que sa femme vendait des lainages au détail.

Annonciateur de bonnes ou de mauvaises nouvelles, les facteurs des Postes eurent dans les campagnes incontestablement un certain rôle social parallèlement à la distribution du courrier, besogne pourtant majoritairement rétribuée de manière proportionnelle à la longueur de la tournée... travaillant le dimanche et les jours fériés... sauf exceptions... Ces journées exceptionnelles n'étaient pas rémunérées, bien entendu ! Les facteurs ne reçurent un salaire fixe qu'à partir de 1890... La société s'interrogea longtemps encore sur l'intérêt des distributions dominicales, mais le monde politique ne prenait aucune décision d'envergure. Des débats, parfois cocasses, animèrent l'Assemblée nationale jusqu'à ce qu'elle vote la loi du 13 juillet 1906, imposant enfin le repos hebdomadaire aux employés.

Les facteurs pouvant demander leur retraite à l'âge de 55 ans, Jean-Louis ACHARLES cessa son activité en 1899. Ce repos fut hélas très court, car son fils Julien Frédéric déclara son décès à la mairie de Saint-Jean-le-Vieux, le 30 mars 1901. Les épuisantes courses pédestres et peut-être les libations trop fréquentes,

généreusement partagées avec les clients, étaient-elles la cause dans cette disparition prématurée ? Nul ne sait. Le vieux facteur fut remplacé par Claude DYLAS, âgé de 35 ans, marié avec Antoinette RIVIÈRE de Villette-sur-Ain. Georges ABBY en a tiré un beau cliché pris au cours de la tournée, sur la route de l'Abergement, entre le pont d'Arpilles et le Guillotière.

Peu avant le décès de son père, le fils ACHARLES avait épousé la receveuse des Postes, Marie Ursule DUPLAN, le 19 décembre 1900. Il sera un peu plus tard secrétaire de la mairie ; une belle promotion sociale dont feu son père aurait certainement été très fier !

Établissement des bureaux de poste dans l'Ain

C'est Louis-Philippe qui donna l'impulsion nécessaire au développement de la Poste en 1830, mais le tissage de la toile, d'un coût considérable, prit de nombreuses années. Dans l'Ain comme ailleurs, on procéda par la création de nouveaux « nœuds », puis de nouvelles « mailles » qui, petit à petit densifièrent la « trame » des bureaux de poste.

Par exemple, le bureau de Cerdon, créé à l'automne 1837, desservit les communes d'Izenave, Lantenay, Vieu d'Izenave, communes dépendant auparavant du bureau de Nantua. En 1838, un nouveau bureau de poste fut créé à Lagnieu. Il desservit Ambutrix, Chazey, Leyment, Loyettes, Proulieu, Souclin, Sainte-Julie, Saint-Sorlin, Saint-Vulbas, Vaux et Villebois. Un autre fut créé à Pont-de-Veyle pour Cormaranche, Crottet, Cruzilles, Grièges, Laiz, Mèpillat, Perrex, Saint-André-d'Huiriât, Saint-Cyr-sur-Menthon, Saint-Genis-sur-Menthon, Saint-Jean-sur-Veyle et Bey.

Parfois il fallait rééquilibrer les charges : c'est ainsi qu'à compter du 1^{er} mars 1840 les communes de Belleverdoux, Giron et Échallon passèrent d'Oyonnax à Nantua.

Mais il y avait encore beaucoup de villages importants qui ne recevaient le courrier que tous les deux jours. Les expéditeurs qui disposaient d'une boîte aux lettres dans leur bourg étaient dispensés de déplacements jusqu'au bureau le plus proche, parfois très éloigné de leur domicile.

Progressivement, la Poste devenait un service indispensable. Les communes pressaient les conseillers généraux, et l'Assemblée départementale interpellait l'Administration des postes ! Si bien qu'en 1842, le Conseil général lui demanda de créer un bureau dans tous les chef-lieux de canton, ou à défaut un service quotidien. Même demande, justifiée par leur importance, pour Villars-les-Dombes et Cordon où résidait un commissaire spécial de Police. Il réitéra une demande restée jusqu'alors sans suite : établir un service rural journalier pour les communes de Beauregard, Rillieux, Priay, Martignat, Groissiat, Veyziat, Injoux, Ochiaz, l'Hôpital (Les Hôpitaux), Craz, Surjoux, Replonges, Feillens, Manziat, Vouvray, Vézines, Fareins, Mussiny, Saint-Julien-sur-Reyssouze, Villes (Villereversure), toutes les communes du canton de Brénod et toutes celles de l'arrondissement de Gex excepté Lelex.

Puis en 1852, le Conseil renouvela la demande d'un service postal quotidien étendu à toutes les communes de l'arrondissement de Nantua qui en étaient encore privées, notamment à Leyssard Challes,



Cliché recadré de Georges Alby

Étables, Saint-Alban, Labalme et Sonthonnax. Il appuya la demande pour l'établissement d'un bureau de distribution dans la commune de St-Jean-le-Vieux.

Malgré ces souhaits pressants, en 1853, il n'y avait toujours pas de bureaux de distribution à Saint-Julien-sur-Reyssouze, Chavannes-sur Suran, Replonges, Yon-Artemare, Saint-Trivier-sur-Moignans Pouilly-Saint-Genis et... Saint-Jean-le-Vieux. Pas davantage de service postal sur les communes de Beaupont, Domsure, Bey, Mépillat, Saint-Cyr-sur-Menthon, Cruzille, Saint-André et Cormoz pour l'arrondissement de Bourg ; Labalme-sur-Cerdon, Sonthonnax, Matafelon, Étables, Leyssard, Challes, Bolozon, Saint-Alban, Samognat, Napt et Granges pour l'arrondissement de Nantua ; ni dans les communes du nord de Champagne, dans l'arrondissement de Belley ; non plus pour Marlieux, Relevant et Beynost dans l'arrondissement de Trévoux ; et pas de service journalier des dépêches entre Trévoux et Montluel, Meximieux et Chalamont...

L'état du Service des postes était un sujet récurrent dans les débats du Conseil général qui émettait régulièrement des propositions pour son amélioration. En 1867, toutes les communes n'étaient pas encore desservies. Puis, au sommet de l'État, on décida de fusionner la Poste et les Télégraphes, en 1872. Mais, pour donner satisfaction aux communes souhaitant disposer d'un bureau de poste, l'Administration des postes autorisa la création de « bureaux municipaux de facteurs boîtiers » à partir de 1877. Par convention, les communes devaient s'engager à fournir gratuitement les locaux nécessaires à l'exploitation du service postal, un logement au titulaire, et subvenir aux frais d'installation, de chauffage et d'éclairage. Cette opportunité fut saisie par le Conseil municipal de Saint-Jean-le-Vieux qui signa une convention le 25 mars 1877, mais il faut patienter encore deux ans pour voir aboutir le projet.

Le premier bureau de poste et télégraphe de Saint-Jean-le-Vieux



Récepteur télégraphique de la Compagnie générale des téléphones

Le 28 mars 1880 la commune s'engagea à fournir gratuitement pendant 6 ans le local nécessaire au bureau de Poste ; ce local fut choisi route de Genève. Le ministre des Postes et Télégraphes accepta de créer le bureau de poste municipal le 16 avril 1880. Une seconde boîte aux lettres fut aussi installée au centre du village. C'est ainsi que les villageois entrèrent tardivement dans la forme moderne du service postal, eux qui n'étaient desservis que tous les deux jours par le bureau de Pont-d'Ain où ils devaient se rendre pour leurs démarches, depuis 1830. L'installation du télégraphe ne fut décidé qu'en 1881. Le signal morse était acheminé depuis Pont-d'Ain par un

unique fil aérien qui longeait l'actuelle route de Bourg ; sur certains clichés de Georges Alby on l'aperçoit surplombant les toitures des maisons. Le retour du circuit se faisait par la terre. Comme pour le service postal, l'État s'était arrogé le monopole du télégraphe en 1837, c'est-à-dire sous Louis Philippe.

Rédiger correctement l'adresse

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il n'existait pas de norme pour libeller les adresses postales. La lettre enveloppe était courante. On avait conservé les habitudes du XVIII^e siècle, cependant nombreux étaient les expéditeurs qui libellaient l'adresse en écrivant le nom du lieu en tête et celui du destinataire en pied.

L'Administration des Postes dût préciser qu'il y avait lieu de faire l'inverse ! Il s'agissait d'uniformiser une pratique utile pour le tri et la distribution.

Affranchir au bon tarif

Jadis on payait la taxe à la réception sans certitude de la percevoir à l'arrivée... On eut donc l'idée de la faire payer au départ et d'apposer un signe acquittement : le timbre était né.

L'envoi d'une lettre de 7,5 grammes maximum, autrement dit une lettre enveloppe, coûtait 20 centimes. En l'absence d'affranchissement au départ, la taxe était de 30 centimes à l'arrivée.

De 7,5 g à moins de 15 g : 40 centimes ; de 15 g à 100 g : 80 centimes.

Envoyer une (ou deux) carte(s) de visite sous enveloppes non cachetées coûtait 5 centimes si le destinataire était desservi par le même bureau de poste que l'expéditeur, sinon le prix doublait.



Les timbres-postes ou *figurines d'affranchissement*, mis en circulation en 1854 avaient les valeurs suivantes :

Couleur BISTRE : 10 centimes ; couleur BLEUE : 20 centimes ; couleur ORANGE : 40 centimes ; couleur ROUGE : 80 centimes. Le public se procurait ces timbres chez tous les *directeurs et distributeurs de poste de France* et tous les *débitants de tabac*, ou encore auprès de leur facteur pendant la distribution.

A titre de comparaison, une douzaine d'œufs coûtait 0,70 francs et un kilo de beurre 1,80 francs.

Autres sources non déjà citées

Délibérations du Conseil général de l'Ain et du Conseil municipal ; Journal de l'Ain.